

cord, si nous voulons que le processus faisant l'objet de l'accord prétendu ait une quelconque signification».

Bien que la Conférence d'amendement n'ait pu clôturer ses travaux par une décision ou une déclaration ayant fait l'objet d'un consensus, je suis convaincue que l'exercice ne fut pas inutile. La Conférence a permis de tenir des discussions approfondies, axées sur la question d'un CTBT, et a contribué, à cet égard, à préciser la position d'un grand nombre d'États sur le sujet. L'échange de vues devrait faciliter l'examen d'un CTBT par la Conférence de Genève sur le désarmement, dont les travaux ont débuté peu après la fin de la Conférence d'amendement. Le Canada considère que la Conférence du désarmement constitue le forum multilatéral approprié pour l'examen de la question du CTBT. Contrairement au PTBT (auquel la France et la Chine ne sont pas parties), les cinq États dotés d'armes nucléaires sont représentés à la Conférence du désarmement, et tous les membres s'entendent pour y poursuivre les discussions menant à un CTBT. ■

Allocution canadienne à la Conférence d'amendement du PTBT

Voici des extraits de l'allocution prononcée par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, à la séance d'ouverture de la Conférence d'amendement du PTBT, le 10 janvier 1991, à Genève.

Le Premier ministre Brian Mulroney a déclaré que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) compte parmi les six objectifs fondamentaux du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement. Le fait que le Canada coparraine chaque année une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Nécessité urgente de conclure un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires» témoigne de l'importance que le gouver-

nement canadien attache à cette question...

Premièrement, le Canada a toujours considéré l'interdiction des essais nucléaires comme un important moyen de décourager la mise au point de nouvelles armes qui pourraient avoir un effet déstabilisateur sur la sécurité internationale. Les nouvelles armes n'ont pas toutes un tel impact négatif. Toutefois, comme nous l'avons constaté pendant la guerre froide, une concurrence militaire effrénée entre les États qui disposent de l'arme nucléaire suscite un climat de méfiance et d'incertitude et nuit aux efforts en faveur du désarmement nucléaire.

Heureusement, la course aux armements nucléaires, surtout entre les États-Unis et l'Union soviétique, est moins alarmante aujourd'hui qu'il y a à peine quelques années. Les superpuissances ont entamé d'intenses négociations dans ce domaine qui ont abouti au traité FNI. Il s'agit d'un important précédent. Aussi, nous croyons qu'elles concluront bientôt un traité START qui réduira sensiblement leurs arsenaux d'armes nucléaires de longue portée.

Les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés, après la conclusion de l'accord START, à entreprendre des négociations sur un traité START II qui entraînerait d'autres réductions de leurs stocks d'armes nucléaires, et à tenir des discussions générales sur l'accroissement de la stabilité stratégique. Autre fait encourageant, les deux pays se sont engagés à entreprendre dans un très proche avenir des négociations sur les armes nucléaires de courte portée. Les négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire sont donc investies d'un élan considérable. Ce processus permettra de continuer à réduire, et, nous l'espérons, à éliminer de façon permanente les risques d'un conflit nucléaire posés pendant des années par le climat de confrontation propre à la guerre froide.

Notre délégation se réjouit de ces faits nouveaux et presse les deux parties de persister dans leurs efforts pour négocier d'autres réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, ces initiatives historiques n'éliminent pas la nécessité d'un CTBT. La course aux armements nucléaires se poursuivra tant que les États continueront de mettre au point et de déployer de nouvelles armes nucléaires, sans contrôle. Un CTBT apporterait

une contribution important à cet égard.

En plus d'entraver la course aux armements nucléaires, un CTBT contribuerait de façon significative à décourager la prolifération horizontale de ces armes. Pour se doter d'armes nucléaires, un pays doit pouvoir mener des essais nucléaires. La conclusion d'un CTBT auquel adhèreraient la plupart sinon la totalité des États renforcerait le régime international de non-prolifération nucléaire. Dans un monde où certains États qui ne disposent actuellement pas de l'arme nucléaire sans avoir toutefois renoncé à celle-ci en signant un instrument international, un CTBT présente une grande valeur selon le Canada.

Si les États ont réussi à négocier un Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT), c'est en grande partie parce qu'ils s'inquiétaient des effets des essais nucléaires sur l'environnement. Les essais souterrains ne présentent pas les mêmes risques de retombées radioactives que les essais effectués dans l'atmosphère. Toutefois, à une époque où tous les habitants de la planète doivent être conscients des dangers posés par la contamination de notre environnement, il s'agit là d'un aspect des essais nucléaires sur lequel il est impossible de fermer les yeux. Les essais nucléaires menés dans un environnement particulièrement fragile susci-



M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement.